

# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE



Orléans, le 14 avril 2023

### Temps forts de la commission permanente du 14 avril 2023

**La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 14 avril 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 34 rapports. Développement de l'action culturelle de proximité, mobilisation en faveur des territoires, accès à la pratique sportive ou encore protection de l'enfance étaient au cœur des débats.**

#### **Le Loiret consacre 170 000 € en faveur de la culture sur le territoire**

Le Département du Loiret soutient les communes et associations œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire à hauteur de 170 000 €. Pour exemple, l'association Autrement Classique a bénéficié de 4 000 € pour l'organisation de son festival du 18 au 23 juillet 2023.

#### **Le Département consacre plus de 10,1 M€ aux communes de son territoire**

Dans le cadre du volet 3 (projet d'intérêt communale, communes à faible population) de la politique de *Mobilisation en faveur des territoires*, suite à un appel à projets, plus de 10,1 M€ sont consacrés aux communes loirétaines par le Département du Loiret. La commune de Dry bénéficie d'une aide financière de 54 000 € pour la réfection de la voirie de la rue de la Potasserie. La commune de Chaingy se voit allouer 25 000 € pour la rénovation de l'éclairage public.

#### **Près de 340 000 € dédiés au sport dans le Loiret**

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue près de 340 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, Boigny Basket Club se voit attribuer une aide financière de 8 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. Le Comité départemental du sport universitaire du Loiret bénéficie de 1 000 € pour l'organisation d'un Championnat de France des Grandes Ecoles Masculins et Féminins de Volley-ball à Orléans-la-Source les 5 et 6 avril 2023.

#### **Le Département du Loiret agit pour la protection de l'enfance**

Pour 2023, le Loiret soutient les associations œuvrant en faveur de la protection de l'enfance à hauteur de 290 000 €, leur permettant de mettre en place des actions sur la parentalité, de prévention et de médiation familiale. Ainsi, pour exemple, la collectivité accorde une aide financière de 7 500 € à l'association Lien Social et Médiation. L'Association L'Acheminée se voit attribuer une subvention de 6 000 € pour son fonctionnement.

#### **Une nouvelle convention entre le Département et le BRGM**

Le Département et le BRGM, établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol, s'associent sur la période 2023-2027 pour coopérer dans des domaines variés. Le BRGM apportera notamment son expertise en matière de gestion de la ressource en eau (dans le prolongement de la démarche de réutilisation des eaux usées traitées) et de prévention des risques de transfert de pollution dans les activités de l'archéologie préventive.

**CONTACT PRESSE**

**Cassandre Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr